



Commune de Saint Rémy de Maurienne
55 route de la Lauzière
73660 SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
stremairie@wanadoo.fr
04 79 83 13 70

REGLEMENT DE CONSULTATION

PROCEDURE DE SELECTION SUITE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
POUR LA REALISATION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'UNE CENTRALE
PHOTOVOLTAIQUE EN OMBRIERES
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
Parking du Lac Bleu

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE

Commune de Saint-Rémy-de-Maurienne
55 Route de la Lauzière
73660 SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
Tél. : 04 79 83 13 70

Courriel : mairie.pastors@orange.fr

ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la sélection d'un opérateur économique chargé de concevoir, financer, réaliser, exploiter, maintenir et démanteler une installation photovoltaïque sous forme d'ombrières sur le parking communal du Lac Bleu.

Le projet porte sur la valorisation énergétique du parking communal cadastré section OD n°3416.

La puissance recherchée est estimée à environ 1,2 MWc.

Les candidats peuvent proposer toute optimisation technique permettant d'améliorer les performances du projet tout en respectant les contraintes du site.

ARTICLE 3 – MONTAGE JURIDIQUE ENVISAGE

Le candidat proposera à la commune un projet de convention temporaire d'occupation du domaine public avec une durée prévisionnelle d'occupation comprise entre 20 et 40 ans.

ARTICLE 4 – VISITE DU SITE

Le site est accessible librement.

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance :

- de la configuration des lieux ;
- des contraintes d'accès ;
- des contraintes techniques apparentes.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée au titre d'une méconnaissance du site.

ARTICLE 5 – CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier devra comprendre les pièces suivantes.

5.1 Présentation du candidat

- Identité du candidat ;
- Forme juridique ;
- Composition du capital ;
- Organigramme ;
- Effectifs.

5.2 Références

Le cas échéant, présentation de références comparables réalisées ou exploitées au cours des cinq dernières années :

- Ombrières photovoltaïques ;
- Centrales photovoltaïques au sol ;
- Centrales sur bâtiments.

Pour chaque référence :

- Localisation ;
- Puissance ;
- Année de mise en service ;
- Rôle du candidat.

5.3 Capacités financières

Le candidat produira :

- Les trois derniers bilans ;
- Les comptes de résultat ;
- Tout document démontrant sa capacité à financer l'opération.

ARTICLE 6 – OFFRE TECHNIQUE

L'offre technique comprendra au minimum :

Implantation

- Plan masse ;
- Insertion dans le site ;
- Surface couverte.

Caractéristiques techniques

- Puissance installée ;
- Nombre de modules ;
- Type de panneaux ;
- Type d'onduleurs ;
- Structure des ombrières ;
- Garanties fabricants.

Production

- Productible annuel ;
- Hypothèses de calcul ;
- Dégradation annuelle retenue ;
- Production cumulée sur 30 ans.

Raccordement

- Principe de raccordement ;
- Estimation des coûts ;
- Hypothèses retenues.

Exploitation

- Modalités de maintenance ;
- Supervision ;
- Délais d'intervention ;
- Garanties de performance.

Fin de vie

- modalités de démantèlement ;
- recyclage ;
- remise en état du site.

ARTICLE 7 – OFFRE FINANCIERE

Le candidat indiquera le montant et la forme de la redevance proposée à la commune en contrepartie du droit d'occupation du domaine public communal. Il en précisera le point de départ et la périodicité de versement.

Cette redevance pourrait être fixe et/ou variable calculée sur le chiffre d'affaires HT.

Autres avantages

Le candidat précisera toute proposition complémentaire susceptible d'apporter une plus-value à la collectivité (prise en compte du modèle économique).

Réservation

Le candidat proposera également un montant annuel de réservation.

ARTICLE 8 – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

1. Valeur technique : 30 %

Seront notamment appréciés :

- Qualité générale du projet ;
- Robustesse technique ;
- Qualité des matériels ;
- Niveau des garanties ;
- Maintenance ;
- Sécurité du site.

2. Valeur économique : 50 %

Seront appréciés :

- Montant de la redevance ;
- Modèle économique.

3. Capacités et références du candidat : 10 %

Seront notamment appréciés :

- Capacités financières ;
- Garanties apportées ;
- Références similaires.

4. Optimisation du planning : 10 %

ARTICLE 9 – NEGOCIATION

La Commune se réserve la possibilité :

- D'engager une négociation avec un ou plusieurs candidats ;
- D'organiser une audition ;
- De demander des compléments d'information.

La négociation pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre.

ARTICLE 10 – CALENDRIER

Date limite de remise des offres :

Jeudi 20 août 2026 à 12h00

ARTICLE 11 – MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises exclusivement par voie électronique à :
stremairie.pastors@orange.fr (copie à : stremairie@wanadoo.fr)

Objet du courriel :

« OFFRE OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES – PARKING DU LAC BLEU »

Tout dossier remis hors délai pourra être écarté. Un accusé de réception sera adressé à chaque candidat.

ARTICLE 12 – PROCEDURE SANS SUITE

La Commune se réserve le droit :

- De ne retenir aucune offre ;
- De déclarer la procédure sans suite ;
- De modifier le calendrier ;
- De demander toute précision complémentaire.

Aucune indemnisation ne pourra être réclamée par les candidats.